

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

**AFOCG 01**, 616 A Route de Marboz – 01440 VIRIAT, représentée par Fanny PETITJEAN, Présidente

N° de déclaration d'existence en tant qu'organisme de formation : 82010033301

N° de SIRET : 348 548 140 00030

Responsable de stage : L'animateur en charge de la formation.

En application du livre III de la 6ème partie du code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue, les conditions générales de service de l'AFOCG 01 ont pour objet de définir les modalités de participation aux formations.

La participation aux formations suppose l'acceptation et le respect de l'ensemble des termes cités ci-dessous qui constituent donc un contrat entre l'AFOCG 01 et le participant.

La responsabilité de l'AFOCG 01 ne pourra être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté.

### **Evolution des Conditions Générales de Service**

L'AFOCG 01 se réserve le droit de modifier tout ou partie les termes, conditions et mentions du présent document. Elle s'engage à en avertir les participants aux formations et à afficher les nouvelles conditions générales de service.

Il est ainsi conseillé de consulter régulièrement la dernière version des Conditions Générales de Service disponible sur notre site internet : <https://afocg01.fr/>

### **Durée et résiliation**

Les présentes conditions générales de service sont valables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée indéterminée et sont renouvelables chaque année par tacite reconduction.

Elles sont valables pour toutes les formations proposées par l'AFOCG 01.

### **Caractéristiques et organisation de la formation :**

Le lieu et les horaires de la formation seront précisés lors de l'envoi de la convocation à la formation.

Les dates seront susceptibles d'être modifiées selon la disponibilité des participants, intervenants ou formateurs.

La formation sera animée par un formateur de l'AFOCG 01 et éventuellement un intervenant extérieur. Les modalités lui seront transmises par une convention. Il s'engagera à respecter les caractéristiques des référentiels Qualicert et Qualiopi.

Une évaluation de la formation sera réalisée à l'aide d'un questionnaire mis à disposition de chaque participant.

Un certificat de réalisation sera transmis à chaque participant en fin de formation.

### **Santé et sécurité :**

L'AFOCG 01 s'assure que les moyens matériels mis à disposition pour la formation sont cohérents. Le stagiaire s'engage à respecter les consignes de sécurité et à avoir une conduite responsable.

### **Modalités financières**

Le coût pédagogique de la formation est pris en charge soit par :

- Le fond d'assurance formation Vivéa pour les non-salariés agricoles
- Les OPCO, opérateurs de compétences dont dépendent les salariés
- Les souscripteurs des différents Pack proposés par l'AFOCG 01
- Les entreprises non concernées par les points précédents, qui feront l'objet d'une facturation spécifique.

Pour tous renseignements sur le financement de la formation, nous contacter.

### **Désistement du stagiaire**

En cas de désistement, les inscrits s'engagent à informer l'organisme de formation, au plus tôt et au moins 48 h à l'avance (hors cas de force majeure).

### **Annulation ou report de la formation**

L'organisme de formation se réserve le droit de procéder, au plus tard 3 jours ouvrés (hors cas de force majeure) ou 24h avant le début de la formation si les conditions du financeur l'exigent, soit à l'annulation, soit au report des dates initialement prévues.

### **Différend**

En cas de différend, les deux parties essayeront de trouver une solution amiable. A défaut, le tribunal administratif de Bourg en Bresse sera seul compétent pour arbitrer le litige.

**La participation aux formations vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Service en vigueur.**